

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : 29-mai-2025

Numéro de révision: 2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	MULTAPPLY ACRYLIC GLOSS ENAMEL - ACCENT BASE
Code du produit	1180-36FR
Code produit Alternate	UF5236
Classe de produit	Peinture diluée à l'eau
Couleur	Tous
Utilisation recommandée	Peinture
Restrictions d'utilisation	Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

Complementary Coatings Corp.
360 Route 206
Flanders, NJ 07836
Téléphone: 1-866-708-9180
www.coronadopaint.ca-fr

Distributeur

Benjamin Moore & Cie Limitée
1651, Stellar Drive, entrepôt 1
Whitby, Ontario L1N 6A7
Tél.: 1-800-361-5898
www.coronadopaints.ca-fr

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300
+1 703-527-3887 (en dehors des États-Unis et du Canada)
CANUTEC: 613-996-6666 (urgence de transport seulement)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique ne est pas considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Éléments d'étiquetage

Pas une substance ou un mélange dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible

AVERTISSEMENT : Ce produit contient des composés d'isothiazolinone à des concentrations inférieures à 0,1 %. En plus de jouer le rôle de biocides couramment utilisés dans la plupart des peintures, ces substances servent d'agents de conservation dans une variété de produits de soins personnels. Certaines personnes peuvent y être sensibles ou allergiques, même à de faibles doses.

3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Kaolin	1332-58-7	1 - 5%	-	-
Propanoic acid, 2-methyl-, monoester with 2,2,4-trimethyl-1,3-pentanediol	25265-77-4	1 - 5%	-	-
Diethylene glycol monoethyl ether	111-90-0	1 - 5%	-	-
Ammonia	7664-41-7	0.1 - 0.25%	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.

Contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.

Inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.
Symptômes et Effets les Plus Importants	Aucun connu.
Avis aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
Risques Spécifiques à la Substance Chimique	Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.
Sensibilité au choc	Non
Sensibilité à la décharge électrostatique	Non
Données sur l'inflammabilité	
Point d'éclair (°F)	Sans objet
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode	Non applicable
Limites d'inflammation dans l'air	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable
NFPA	
Risques pour la santé	1
Inflammabilité	0
Stabilité	0
Spécial :	Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.
Autres informations	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Précautions relatives à l'environnement	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
Méthodes de nettoyage	Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.
Entreposage	Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.
Matières incompatibles	Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Kaolin	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter	2 mg/m ³ - TWA	2 mg/m ³ - TWA	2 mg/m ³ - TWA	5 mg/m ³ - TWAEV
Diethylene glycol monoethyl ether	-	-	-	TWA: 30 ppm TWA: 165 mg/m ³	-
Ammonia	STEL: 35 ppm TWA: 25 ppm	25 ppm - TWA 17 mg/m ³ - TWA 35 ppm - STEL 24 mg/m ³ - STEL	25 ppm - TWA 35 ppm - STEL	25 ppm - TWA 35 ppm - STEL	25 ppm - TWAEV 17 mg/m ³ - TWAEV 35 ppm - STEV 24 mg/m ³ - STEV

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Protection respiratoire

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Gants protecteurs et habillement imperméable.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	liquide
Odeur	peu ou pas d'odeur
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
Densité (lbs./gal)	8.7 - 8.9
Densité	1.04 - 1.07
pH	Aucun renseignement disponible
Viscosité (cps)	Aucun renseignement disponible
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur à 20 °C (kPa)	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
% solides en masse	35 - 45
% solides en volume	30 - 40
% volatiles en masse	55 - 65
% volatiles en volume	60 - 70
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	< 100
Point d'ébullition (°F)	212
Point d'ébullition (°C)	100
Point de congélation (°F)	32
Point de congélation (°C)	0
Point d'éclair (°F)	Sans objet
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Temp d'autoignition (°F)	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°C)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°F)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Prévenir de la congélation.
Matières incompatibles	Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions d'emploi normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition	Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.
-----------------------------	---

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit	Aucun renseignement disponible
-------------------------------	--------------------------------

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Aucun renseignement disponible
-----------	--------------------------------

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux	Peut causer une légère irritation
Contact avec la peau	La substance peut causer une légère irritation de la peau. Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation.
Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.
Sensibilisation	Aucun renseignement disponible.
Effets neurologiques	Aucun renseignement disponible.
Effets mutagènes	Aucun renseignement disponible.
Effets sur la reproduction	Aucun renseignement disponible.
Effets sur le développement	Aucun renseignement disponible.
Effets sur les organes cibles	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.
Risque d'aspiration	Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 68318 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard) 195.5 mg/l

Renseignements sur les composants

Attention - Ce mélange contient une substance non encore testée complètement

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Kaolin 1332-58-7	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	-
Propanoic acid, 2-methyl-, monoester with 2,2,4-trimethyl-1,3-pentanediol 25265-77-4	= 3200 mg/kg (Rat)	> 15200 mg/kg (Rat)	-
Diethylene glycol monoethyl ether 111-90-0	= 10502 mg/kg (Rat)	= 9143 mg/kg (Rabbit)	> 5240 mg/m ³ (Rat) 4 h
Ammonia 7664-41-7	= 350 mg/kg (Rat)	-	= 9850 mg/m ³ (Rat) 1 h = 13770 mg/m ³ (Rat) 1 h

Toxicité chronique

Cancérogénicité

Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

Ozone

Non applicable

Renseignements sur les composants

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Non réglementé

ICAO Non réglementé

IMDG / OMI Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis	Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.
LIS : Canada	Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>% en poids</u>	<u>INRP - Sections 1-4</u>
Diethylene glycol monoethyl ether	111-90-0	1 - 5%	Listed
Ammonia	7664-41-7	0.1 - 0.25%	Listed

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Risques pour la santé	1
Inflammabilité	0
Réactivité:	0
Protection individuelle	-

Légende HMIS

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par

Service de la gestion responsable des produits

Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
800-225-5554

Date d'émission 04-janv.-2022
Date de révision : 29-mai-2025
Justification de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche signalétique